

Questions orales

M. Lamontagne: Monsieur l'Orateur, d'après ce que vient de dire le député d'Oshawa-Whitby, il me semble évident que la décision finale reviendra au médiateur-arbitre. Il rendra sa décision après avoir discuté des points litigieux du libellé de la convention collective. Je ne pense pas qu'il soit question de réductions, comme on dit communément. Cela n'a jamais été notre intention. La décision finale incombera à ces trois personnes.

* * *

● (1432)

[Français]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LE MÉMOIRE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DEMANDANT UNE RÉDUCTION DE L'IMPÔT DES PARTICULIERS—ON DEMANDE QUELLE SERA LA RÉPONSE DU MINISTRE

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable ministre des Finances. Les journaux nous apprennent ce matin que la Chambre de commerce a soumis au ministre des finances hier un mémoire dans lequel il suggère au ministre une réduction de l'impôt sur le revenu au niveau des particuliers. Est-ce que le ministre des Finances peut dire à la Chambre s'il a pris connaissance du contenu total de ce mémoire, et quelle réponse il se propose de donner à la suite à ces recommandations?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur le président, je reçois à ce moment-ci des mémoires de plusieurs organisations avant de présenter mon budget. J'ai visité la plupart des ministres des Finances au Canada et j'ai rencontré des hommes d'affaires et des chefs syndicaux à travers le pays. C'est un processus de consultation que j'ai commencé au printemps et que j'ai l'intention de poursuivre. Je reçois des avis qui parfois peuvent sembler contradictoires, mais je les prends en considération. Toutes ces consultations vont m'aider à produire un budget qui pourra refléter les opinions que j'aurai reçues, mais en définitive le gouvernement devra prendre ses responsabilités et annoncer ses propres mesures, et je tiendrai compte des recommandations de la Chambre de commerce au moment de la préparation du budget.

* * *

[Traduction]

LES FINANCES

L'INCIDENCE DES EMPRUNTS À L'ÉTRANGER SUR LE DOLLAR CANADIEN

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Comme, depuis six mois, on a emprunté à tous les paliers de gouvernement quelque 4.4 milliards de dollars sur les marchés étrangers, soit bien au-delà du montant du déficit actuel du compte courant, le ministre nous dira-t-il pourquoi, en dépit de ces emprunts massifs, notre dollar continue de s'effondrer, se maintenant pour l'instant à un peu plus que 84c.?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'ai expliqué notre politique au sujet du dollar

presque à toutes les semaines depuis que je suis devenu ministre. Le dollar canadien est une devise flottante et le gouverneur de la banque n'intervient que pour en assurer la fluctuation ordonnée. Le marché détermine le cours du dollar canadien.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, comme à un colloque tenu à New York hier et auquel assistaient de nombreux banquiers internationaux, on a rapporté que la Banque du Canada avait perdu encore d'autres réserves ce mois-ci en défendant son dollar flottant d'une façon que nie le ministre, nous dirait-il quel montant supplémentaire d'emprunts à l'étranger, en plus de l'émission de 750 millions de dollars du 15 octobre pour lequel un prospectus préliminaire a déjà été déposé, sera, à son avis, requis au cours des six prochains mois?

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, quand nous décidons d'emprunter à l'extérieur du Canada, nous l'annonçons le jour où nous prenons la décision. Le gouvernement n'est pas en train de prendre de décision semblable en ce moment.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, j'ai une autre question à poser au ministre des Finances qui semble vouloir continuer sa charade au sujet du dollar flottant. Nous dirait-il quelle est, à son avis, une juste valeur pour le dollar canadien par rapport au dollar américain, en considérant que, si lui et le gouvernement ne sont pas disposés à dire ce qui, à leur avis, représenterait une valeur juste, on ne peut s'attendre à ce que le monde reprenne confiance dans le dollar à quelque niveau que ce soit?

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, le député aime dire toutes sortes de choses. Ce n'est pas à moi de décider de la valeur du dollar canadien; nous avons une devise flottante et sa valeur est déterminée par le marché.

LA DÉDUCTIBILITÉ DES INTÉRÊTS HYPOTHÉCAIRES

M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le gouvernement a désigné 23 groupes de travail chargés de rédiger un rapport sur les différentes phases de l'économie canadienne, et déjà un comité à double niveau représentant les entreprises, les syndicats et le milieu universitaire a présenté un rapport. Au nombre des recommandations faites, et ses auteurs sont fiers d'avoir pu se mettre d'accord, ils font remarquer que le gouvernement devrait envisager de rendre les intérêts hypothécaires déductibles pour les fins de l'impôt et que cette question mérite d'être soigneusement étudiée.

Devant cette recommandation, le ministre va-t-il mettre un terme à son refus obstiné d'étudier cette mesure fiscale et le gouvernement a-t-il envisagé la possibilité d'inscrire cette disposition dans ses calculs budgétaires?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà expliqué que si nous appliquions à présent un programme qui ferait un trou de trois milliards de dollars dans le budget, alors que nous souffrons déjà d'un fort déficit que dénonce l'opposition, on ne manquerait pas de me critiquer. A notre avis ce ne serait pas juste de le faire car il y a de meilleurs moyens de procéder. Bien entendu, quand je préparerai mon budget j'étudierai toutes les solutions possibles.